

## BORNES DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024<sup>1</sup>

Vu les articles D.612-2 du code de l'éducation et L.412-8 du code de la sécurité sociale

L'inscription à l'université est annuelle. L'année universitaire est la période dans laquelle sont comprises les activités pédagogiques d'enseignement et de recherche de toutes natures (cours et stages) ainsi que la publication des résultats.

- **Début de l'année : vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023**

Le 1er jour de présence des étudiants est le 1er jour de cours ou la date de la réunion de pré-rentree lorsqu'elle existe.

- **Fin de l'année : samedi 31 août 2024**

Par exception, la dernière publication des résultats de l'année doit intervenir au plus tard le samedi 30 septembre 2024 pour les épreuves ou jurys qui n'auraient pas pu être organisés avant le 31 août.

- **Durée de l'année : 10 mois d'étude minimum** (bourse) et **12 mois maximum** (assurance accident du travail).

Par exception, l'année universitaire des formations suivantes dépassent la durée de 12 mois et/ou les dates des bornes :

Composante	Diplôme	Année	Mention	Parcours type / pédagogique	Durée de l'année U	Date de début	Date de fin
UFR ST	Licence professionnelle	-	Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique	Automatique et robotique industrielle pour l'assemblage	13 mois	01/09/2023	30/09/2024
UFR ST	Master	2 <sup>e</sup> année	Sciences de l'eau	Qualité des eaux, des sols et traitements	13 mois	01/09/2023	30/09/2024
UFR SANTÉ	PASS	-	-	Tous	12 mois	28/08/2023	31/08/2024
UFR SANTÉ	DFG en sciences médicales	2 <sup>e</sup> année	-	-	13 mois	03/07/2023	31/08/2024
UFR SANTÉ	DFG en sciences pharmaceutiques	2 <sup>e</sup> année	-	-	12 mois	21/08/2023	31/08/2024
UFR SANTÉ	DFG en sciences odontologiques	2 <sup>e</sup> année	-	-	13 mois	03/07/2023	31/08/2024
UFR SANTÉ	DFG en sciences maïeutiques	2 <sup>e</sup> année	-	-	13 mois	03/07/2023	31/08/2024
UFR SANTÉ	DFA en sciences pharmaceutiques	5 <sup>e</sup> année	-	Industrie	13 mois	01/09/2023	30/09/2024
UFR SANTÉ	Certificat de capacité d'orthophoniste	5 <sup>e</sup> année	-	-	14 mois	01/09/2023	31/10/2024
UFR SANTÉ	DE d'ergothérapeute	Toutes			12 mois	28/08/2023	31/08/2024
UFR SANTÉ	DE d'infirmier en pratique avancée et IBODE	2 <sup>e</sup> année	Toutes	-	13 mois	01/09/2023	31/10/2024
UFR SANTÉ	DES de médecine et FST	Toutes	Toutes spécialités et options	-	12 mois	02/11/2023	31/10/2024
UFR SANTÉ	DES de pharmacie cycle long	Toutes	Toutes spécialités et options	-	12 mois	02/11/2023	31/10/2024

<sup>1</sup> Les bornes de l'année universitaire des formations prévues à l'article L 613-2 du code de l'éducation relèvent de la délibération « Règle d'inscription aux diplômes d'établissement et préparations »